

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE

Comprendre l'assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité pour des blessures ou préjudices occasionnés par un acte de négligence, une erreur, une omission ou une faute professionnelle que vous auriez posée dans le cadre de votre pratique qu'ergothérapeute ou assistant en ergothérapie, ou si une plainte est déposée contre vous auprès de l'organisme de réglementation de votre province. Votre couverture assure le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais juridiques associés à une réclamation.

Options de couverture

L'option 1

Responsabilité professionnelle	6 000 000 \$ par réclamation / période d'assurance
Frais juridiques réglementaires	150 000 \$ par réclamation / période d'assurance
Remboursement des frais de défense criminelle	175 000 \$ par réclamation / période d'assurance
Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$ par réclamation / période d'assurance

L'option 2

Responsabilité professionnelle	10 000 000 \$ par réclamation / période d'assurance
Frais juridiques réglementaires	200 000 \$ par réclamation / période d'assurance
Remboursement des frais de défense criminelle	250 000 \$ par réclamation / période d'assurance
Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$ par réclamation / période d'assurance

Réduction pour les nouveaux diplômés

Les nouveaux diplômés bénéficient d'une réduction de prime de 50 % la première année d'exercice et de 25 % la deuxième année.

OTA (aide-ergothérapeute) / PTA (aide-physiothérapeute)

Responsabilité professionnelle	6 000 000 \$ par réclamation / période d'assurance
--------------------------------	--

Définitions de la couverture

Frais juridiques réglementaires

L'avenant relatif aux frais juridiques réglementaires couvre les frais juridiques liés à la comparution lors d'une audience disciplinaire auprès d'un organisme de réglementation provincial. En cas de plainte ou d'enquête, les membres auront droit à la protection conférée par une représentation juridique et à une défense de calibre supérieur. Des exemples de ces instances incluent les plaintes alléguant une inconduite professionnelle, l'incompétence, ou l'incapacité.

Remboursement des frais de défense criminelle

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Fonds de thérapie contre les abus sexuels

Toutes les options comprennent le financement de la réadaptation et de la thérapie d'une personne qui, alors qu'elle était cliente, a subi des abus dans le cadre de l'exercice de la profession d'ergothérapeute ou d'aide-ergothérapeute de l'assuré.

Comment faire une demande

Veillez contacter l'ACE pour acheter l'assurance responsabilité professionnelle individuelle.

Association canadienne des ergothérapeutes

Tél. : 613-523 CAOT (2268), poste 601
Numéro sans frais : 1-800-434 CAOT (2268), poste 601
Télé. : 613-523-2552
Courriel : membership@caot.ca
Site Web : www.caot.ca

Pour plus de renseignements

Cette brochure constitue un résumé des protections et est fournie à titre d'information seulement. Les conditions intégrales de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le document de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de l'ACE ou de BMS Canada Services de Risques Ltée. (BMS).

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées. Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, veuillez contacter BMS à caot.insurance@bmsgroup.com ou appeler 1-855-318-6024.

Options supplémentaires de couverture individuelle

L'assurance responsabilité civile professionnelle des cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle pour clinique étend votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger votre entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Vous devez souscrire cette couverture si des professionnels travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous votre nom commercial.

L'assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale protège les membres contre les pertes financières en cas de poursuites pour dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de services professionnels. Cette couverture est également connue sous le nom d'assurance de « glissade et de chute », car c'est la police qui interviendrait si quelqu'un tombait dans votre clinique et prétendait que c'était le résultat de votre négligence (p. ex., de l'eau au sol).

L'assurance du forfait clinique

Recommandé aux membres qui exploitent un cabinet avec d'autres professionnels travaillant ou fournissant des services au nom de leur entreprise et qui ont un contenu ou des biens à assurer. Le forfait comprend la responsabilité civile générale, l'assurance pour les biens et contenu, la perte d'exploitation et la contre de crime pour garantir une couverture complète de votre entreprise.

L'assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

L'assurance frais juridiques

Les polices d'assurance frais juridiques comprennent automatiquement le forfait de services juridiques et sont associées à une couverture d'assurance qui vous permet de défendre ou de faire valoir vos droits devant les tribunaux. Les membres peuvent acheter des solutions juridiques personnelles et/ou professionnelles.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès. Cette assurance prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

Comment faire une demande

Veuillez contacter BMS ou visitez le site www.caot.bmsgroup.com pour souscrire une couverture.

BMS Canada Servies de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans frais: 1-855-318-6024
Courriel: caot.insurance@bmsgroup.com
Site web: www.caot.bmsgroup.com